

6.1 L'École s'organise pour mieux soutenir et développer les expérimentations

L'ESSENTIEL

Consacrée par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, la démarche d'innovation et d'expérimentation est en constante progression

- Pour favoriser les expérimentations, l'Éducation nationale organise son action autour du département « recherche-développement, innovation et expérimentation », créé par la direction générale de l'enseignement scolaire
- Des expérimentations sont mises en œuvre dans des domaines variés : livret de compétences expérimental, répartition des cours, du sport et de la culture...

➤ S'organiser pour expérimenter à tous les niveaux du système éducatif

Pourquoi expérimenter ?

L'expérimentation permet aux équipes éducatives et pédagogiques de faire évoluer leurs pratiques au service de la réussite de tous les élèves.

- Elle questionne des habitudes et des organisations de travail dans l'intérêt des élèves et pour s'adapter à la diversité de leurs besoins.
- Elle enrichit la réflexion collective et les projets d'école ou d'établissement.
- Elle promeut les bonnes pratiques : prenant appui sur la recherche et associées à la mise en place d'une évaluation, les expérimentations peuvent être étendues lorsque leur efficacité sur le terrain a été constatée.

Comment s'organiser pour bien expérimenter ?

Afin de se donner les moyens d'initier des expérimentations (initiatives qui peuvent être nationales ou locales), de les suivre et de capitaliser sur leurs enseignements, la direction générale de l'enseignement scolaire a créé un département « recherche-développement, innovation et expérimentation ».

- Il construira des partenariats avec des équipes de recherche. Les travaux scientifiques et les expériences étrangères pertinentes seront mieux identifiés, pour être diffusés auprès des acteurs du système éducatif.

- Il animera le réseau des pôles académiques de soutien à l'innovation pour accompagner au plus près du terrain les acteurs de l'innovation pédagogique et construire une méthodologie partagée (gestion et accompagnement de projet, réflexion sur les protocoles d'évaluation et échanges de bonnes pratiques).



Quelques exemples d'expérimentations menées

- **L'apprentissage des fondamentaux** : à l'école primaire, des travaux de recherche sont dédiés à l'amélioration de l'apprentissage de la lecture et du calcul (cf. 2.4).
- **L'innovation pédagogique** : 105 collèges et lycées, dans dix académies, expérimentent à partir de la rentrée 2010 le programme CLAIR, « Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (cf. fiche 6.2). L'ouverture de 11 nouveaux internats d'excellence témoigne également de l'importance accordée à la promotion de projets faisant une large place aux innovations pédagogiques.
- **La validation des compétences** : à la rentrée 2010, près de 160 établissements du second degré (dont 135 environ relevant du ministère de l'Éducation nationale) testent le livret de compétences expérimental. Il permet aux jeunes de « (...) valoriser leurs capacités, leurs aptitudes et leurs acquis dans le champ de l'éducation formelle et informelle, ainsi que leurs engagements dans des activités associatives, sportives et culturelles ». Plus de 15 000 jeunes sont concernés, au collège, au lycée ou en centre de formation des apprentis. L'expérimentation est réalisée sur deux années scolaires.
- **L'accompagnement des parents** : au collège, l'expérimentation réussie de la mallette des parents en sixième dans l'académie de Créteil est étendue à près de 1 300 établissements scolaires (en partenariat avec le Fonds d'expérimentation du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives). Elle permet aux parents de comprendre le fonctionnement de l'école, pour mieux accompagner leurs enfants.

Dans l'académie de Versailles, un dispositif analogue sera engagé dans une quarantaine de collèges pour améliorer le dialogue entre l'école et les parents sur l'orientation autour de questions telles que : quelles sont les compétences de mon enfant ? À quels métiers les formations en lycée préparent-elles ? Quel stage proposer à mon enfant ? L'école m'aidera-t-elle à le trouver ? Y a-t-il un intérêt à étudier le plus longtemps possible ?

- **Le rythme scolaire** : le dispositif « Cours le matin, sport l'après-midi » permet à environ 124 collèges et lycées d'expérimenter une nouvelle organisation du temps scolaire.

CHIFFRES CLÉS

30 correspondants académiques pour l'innovation et l'expérimentation

Près de **1350** écoles ou établissements participaient en 2009 à des innovations et expérimentations pédagogiques